

Conditions et Frais d'affiliation :

Conditions

Plusieurs conditions sont nécessaires afin de pouvoir commencer une collaboration active avec Pegasus :

1. Etre une ONG
2. Faire partie du secteur non-marchand
3. Avoir un caractère humanitaire

Frais d'affiliation

Toute ONG qui décide de s'affilier à Pegasus, doit être membre de Pegasus et payer une cotisation annuelle qui lui accorde automatiquement le droit de vote à l'assemblée Générale. Ce montant s'élève à 125,00 euros (01/01/2020).

La création d'un nouveau dossier donnera lieu à 145,00 euros HTVA de frais d'ouverture (01/01/2019).